

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE****Séance du 20 juin 2025****Délibération n°09**

Nombre de membres en exercice : 101

Nombre de membres présents ou représentés : 58

Nombre de votants : 58

Vote pour : 58

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 21 mai 2025

Membres présents :**Président :** M. ALPY**Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort :** M. BILLOT - Mme CHOUX -M. DALLAVALLE – Mme GUYEN – M. GUYON – Mme LEROY - M. MAIRE DU POSET – M. METHOT – Mme VOIDEY**Communautés d'agglomération, urbaines :** M. ANDRE - Mme BARTHELET - M. FROEHLI – Mme GAGLILOLO - M. GUY – Mme LEMOINE - Mme MABIRE - Mme PRESSE – Mme REYES- Mme SAUMIER**Communautés de communes :** M. ALPY – M. BLINETTE – M. BONVALOT – M. CHAUVIN - M. COTE-COLISSON - M. CUCHEROUSSET - M. FAIVRE-PIERRET - M. FARENC – M. GARCIA – M. GRESET – Mme JANIAUD-LARCHER – Mme ROGNON – M. WEBER

M. DEQUE (suppléant de M. BOUVERET) – M. DESJOURS (suppléant de M. GORDAT)

Membres excusés et représentés :**Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort :** M. BEAUDREY (pouvoir à M. BILLOT) – Mme BRAND (pouvoir à Mme GUYEN) - Mme LIME-VIEILLE (pouvoir à Mme LEROY) - Mme MAILLARD (pouvoir à M. GUYON) - M. MOLIN (pouvoir à Mme CHOUX) - Mme ROGBOZ (pouvoir à M. ALPY) - Mme TISSOT-TRULLARD (pouvoir à M. MAIRE DU POSET)**Communautés d'agglomération, urbaines :** M. BODIN (pouvoir à Mme PRESSE) - M. FELT (pouvoir à Mme GAGLILOLO) – M. LIME (pouvoir à M. FAIVRE-PIERRET) – M. MICHAUD (pouvoir à Mme BARTHELET) - Mme MULOT (pouvoir à Mme MABIRE) – M. TIROLE (pouvoir à Mme SAUMIER)**Communautés de communes :** M. BASDEVANT (pouvoir à M. GRESET) – M. BONNET (pouvoir à M. CUCHEROUSSET) – M. CORBERAND (pouvoir à M. FARENC) – Mme DUMOULIN (pouvoir à Mme ROGNON) - Mme GUERIN (pouvoir à M. COTE-COLISSON) – M. GUIGUE (pouvoir à Mme JANIAUD-LARCHER) – M. LAURENT (pouvoir à M. GARCIA) – M. PASSOT (pouvoir à M. BONVALOT) – Mme RAMBAUD (pouvoir à M. BLINETTE) – M. RIGALT (pouvoir à M. WEBER)**OBJET : PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2026-2030**

L'action de l'EPF s'inscrit dans le cadre d'un Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) qui se terminera au 31/12/2025.

En vue de l'évaluation du PPI 2021 - 2025 et de la préparation de son nouveau PPI 2026 - 2030, l'EPF a souhaité recueillir l'avis des collectivités membres de l'EPF.

Dans ce cadre :

- une enquête en ligne a été réalisée auprès des communes appartenant aux EPCI membres de l'EPF (soit 1 375 communes) à la date d'envoi du questionnaire (15 octobre 2024). 147 réponses ont été formulées (soit un taux de réponse de 11 %) au 31 décembre 2024 ;
- un entretien a été sollicité auprès des EPCI, des Départements membres et de la Région sur le dernier trimestre de l'année 2024. Cette sollicitation a donné lieu au final à la réalisation de 27 entretiens (ou retours de questionnaires en dernier lieu), au 31 décembre 2024, soit auprès de 57 % des membres. Une contribution spécifique de la Région a par ailleurs été reçue par courrier du 28 janvier 2025.

Un projet de PPI 2026-2030 a été rédigé avec différentes propositions d'ajustement pour tenir compte du résultat de cette enquête et répondre aux enjeux des cinq prochaines années.

La version finalisée de ce projet de PPI 2026-2030 sera présentée en séance puis proposée au vote en AG/CA le 03/12/2025 avec modification du règlement voire des statuts de l'EPF.

Les principales évolutions proposées sont les suivantes :

- **Calendrier :** le Conseil d'administration de l'EPF a pris connaissance des premiers éléments de rédaction du PPI 2026-2030 le 09/04/2025, avec une présentation finalisée le 20/6/2025 et une proposition au vote le 03/12/2025.
- **3 Fils conducteurs :** revitalisation des centres villes et des cœurs de bourgs/villages, conciliation aménagement et sobriété foncière, prise en compte des effets du changement climatique et de la transition écologique.

- **Objectifs** : recyclage du foncier pour diversifier l'offre de logements, soutenir l'activité économique, maintenir et renforcer l'offre d'équipements, préserver les espaces naturels et agricoles.
- **Moyens** : enveloppe globale d'intervention de 130 M€ pour les cinq prochaines années.
- **Modalités d'intervention** : des frais de portage augmentés de seulement 0,5% malgré des conditions d'emprunt sur les marchés financiers à livretA+0,8% - Application des frais de portage sur les locations titrées par l'EPF pour tenir compte des moyens consacrés à cette nouvelle activité chronophage – des durées de portage maintenues à 14 ans avec possibilité pour le CA d'y déroger. Il est également envisagé de permettre aux collectivités de rembourser les biens en portage par annuités, à titre facultatif ou obligatoires dans certains cas de figure.
- **Expérimentations/développement** : développement (expérimental) de nouveaux outils tels que la location BRS, le BRSA ou les baux à construction (sous réserve). L'appui et le conseil en matière de veille et de stratégie foncière, les études préalables à la reconversion des espaces dégradés, le proto-aménagement...
- **Partenariats** : intensification des partenariats avec la SAFER, les aménageurs, les agences d'urbanisme, la Banque des Territoires et nouveaux partenariats avec les bailleurs sociaux, les CAUE, ADIL, les Opérateurs ...

Le projet de PPI, son résumé et la synthèse des résultats de l'exploitation de l'enquête en ligne et des entretiens peuvent être consultés en pièces jointes.

L'ASSEMBLEE GENERALE
après en avoir délibéré

PREND CONNAISSANCE

- **du projet de PPI 2026-2030, du résumé et de la synthèse des résultats de l'exploitation de l'enquête en ligne et des entretiens menés.**

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe ALPY

